

RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 30
Abstentions : 0
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10/03/2026

DELIBERATION
n° CA 2026 – 56-j

***Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(SOIP)***

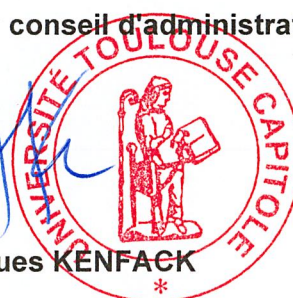
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK
*

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 10/03/2026
DELIBERATION n° CA 2026 – 56-j
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(DTICE)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
15/11/2024	Autres contrats, conventions, accords	900 008	Convention de partenariat relative aux sessions à vocation paramilitaire et sportive au profit des étudiants de l'Université Toulouse Capitole avec la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de Terre